

Convocation Titulaire

Référence : n°2023-85
Affaire suivie par : Hélène BLOT
Poste : Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin
Coordonnées : 01 64 03 06 22 / h.blot@smage2morin.fr

Objet : Convocation - comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin

Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical du SMAGE,
J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du comité syndical se tiendra le :

Mercredi 29 novembre 2023 à 18h00
Salle des fêtes - 6 Rue des Prés Saint-Lazare
77120 Chailly-en-Brie

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du 20/06/2023,
1. Changement de nomenclature : passage à la M57 : délibération n°2023-20,
2. Proposition d'installer les Comptes Epargne Temps : délibération n°2023-21,
3. Proposition : autoriser le président à signer les conventions de partenariat avec l'EPTB : délibération n°2023-22,
4. Proposition : validation des conventions avec VNF : délibération n°2023-23,
5. Proposition : validation d'une convention de refacturation auprès de tiers (SUEZ) : délibération n°2023-24,
6. Proposition : Adhésion à l'association Aqui'Brie : délibération n°2023-26,
7. Points divers.

Les documents préparatoires à cette réunion vous seront envoyés plus tard par email.

Nous vous remercions d'inscrire dès à présent cette date dans vos agendas et de nous confirmer votre participation à cette réunion par retour d'email ou par téléphone.

En cas d'absence, je vous prie de trouver un pouvoir ci-dessous. Je vous rappelle que les pouvoirs ne comptent pas dans le quorum, il est donc important que vous sollicitiez votre suppléant pour vous remplacer.

Vous trouverez la liste des titulaires et suppléants sur ce lien : https://www.smage2morin.fr/vos_elus.php

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Président du SMAGE des Deux Morin



Philippe DE VESTELE



POUVOIR

Je soussigné, donne pouvoir à
..... pour me représenter et prendre part à toutes les décisions de la réunion du
comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin du 29/11/2023 à 18h00. Fait le
....., à (Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »).